
1 Introduction

2 Analyse des dangers : fastblueractif1biomerieux70562

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Méthanol

2.5.2 Dodéyl sulfate desodium

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte

EmillA – Analyse des dangers du produit
fastblueractif1biomerieux70562

Company

bioMérieux Benelux s.a.

Date

2026-07-06

Version

Rev0

Auteur

Emilia 0.7.1



1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **fastblueractif1biomérieux70562**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **Emilia** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.

L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers :

fastblueractif1biomerieux70562

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **fastblueractif1biomerieux70562**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	bioMérieux Benelux s.a.
État physique	liquide
Forme	-
pH	Non disponible
Usage	Dispositif médical de diagnostic in vitro.
Date FDS	2023-11-29

La FDS date du 2023-11-29. Elle a donc 2 an(s).

| 2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

Emilia n'a pas identifié d'erreur de classification dans la FDS.

| 2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d'avertissement : Attention

Pictogrammes (SGH) :



Inflammable



Corrosif



Toxicité aiguë



Nocif / Irritant



Grave pour la santé

Mentions de danger :

- **H226** Liquide et vapeurs inflammables.
- **H302** Nocif en cas d'ingestion.

- **H311** Toxique par contact cutané.
- **H318** Provoque des lésions oculaires graves.
- **H331** Toxique par inhalation.
- **H370** Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Conseils de prudence :

- **P210** P210
- **P280** Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
- **P301+P312** EN CAS D'INGESTION:
- **P302+P352** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:
- **P304+P340** EN CAS D'INHALATION:
- **P305+P351+P338** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- **P337+P313** Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- **P403+P233** Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Transport :

- ADR : classe 3, risque subsidiaire 6.1
- RID : classe 3, risque subsidiaire 6.1
- ADN : pas disponible
- IMDG : classe 3, risque subsidiaire 6.1
- IATA : classe 3, risque subsidiaire 6.1

- UN : UN1992

| 2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

skin : Enlever les vêtements contaminés. Laver la zone touchée avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

eyes : Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si possible. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

ingestion : Rincer la bouche. Ne jamais faire vomir sans avis d'un centre antipoison. Ne pas faire avaler à une victime inconsciente ou convulsive. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. En cas de vomissements, garder la tête basse pour éviter l'inhalation du contenu gastrique.

inhalation : Transporter la victime à l'extérieur. La maintenir dans une position où elle peut respirer confortablement. Appeler un centre antipoison ou un médecin.

| 2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Méthanol

Identification

- N° CAS : 67-66-1, 67-56-1
- N° EINECS : None

Concentration :from 20.0 to 30.0

Dangers :

- **H225** Liquide et vapeurs très inflammables.
- **H301** Toxique en cas d'ingestion.
- **H311** Toxique par contact cutané.
- **H331** Toxique par inhalation.
- **H370** Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.2 Dodéyl sulfate desodium

Identification

- N° CAS : 151-21-3
- N° EINECS : None

Concentration :from 5.0 to 10.0

Dangers :

- **H302** Nocif en cas d’ingestion.
- **H315** Provoque une irritation cutanée.
- **H318** Provoque des lésions oculaires graves.
- **H412** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.2.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	- Matériau : nitrile - Pas d'indication d'épaisseur ou de temps de perçage fourni dans le document
Yeux	- Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux - Écran latéral recommandé pour protéger les yeux et le visage - Mention d'un masque facial conseillé, mais pas de modèle précis
Peau	- Matériau : nitrile
Système respiratoire	- Utiliser un appareil respiratoire homologué si la ventilation ne maintient pas les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition recommandées - Aucun type de masque ou filtre spécifique (ex. respirateur à cartouche, respirateur à air comprimé) n'est détaillé dans le texte
Corps	- Porter un vêtement de protection approprié (ex. combinaison de protection) - Pas de détails supplémentaires (type de tissu, résistance, etc.)

| 2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	- Ne pas manipuler, entreposer ni ouvrir à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. - Protéger le produit contre la lumière directe. - Ventilation antidéflagrante générale et localisée. - Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. - Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. - Éviter toute exposition prolongée. - Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. - Porter un équipement de protection approprié. - Se laver les mains soigneusement après manipulation. - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. - Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Stocker dans un récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit équipé de sprinklers. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Dispositif médical de diagnostic in vitro.